



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 23 JUILLET 2026

Mairie de LOVAGNY
Tél. 04.50.46.23.37

Le jeudi 23 Juillet 2026 à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Lovagny dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Henri CARELLI, Maire.

Présents : M. ABREU DE ALMEIDA Antonio, Mme ALVIN Dominique, M. BALLANDRAS Marc, M. CARELLI Henri, M. CHAMBARD Jean-Pierre, M. CROCHIN Thierry, Mme DUSSOLLIET-BERTHOD Claire, Mme GAILLARD Karen, Mme GOLLIET-MERCIER Stéphanie, Mme IMBACH Céline, M. JOANBLANQ Christophe, Mme LOUP-FOREST Cécile, Mme MUNIER Anne.

Absents excusés : M. LEPAGE Éric (pouvoir donné à M. CHAMBARD Jean-Pierre), M. TOE Jean-Louis (pouvoir donné à M. CARELLI Henri).

Date de convocation : 16/07/2026
Nombre de membres en exercice: 15
Nombre de membres présents : 13

Mme DUSSOLLIET-BERTHOD Claire a été désignée comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du Procès-verbal de la séance du 17 Juin 2026
- 2- Affaires foncières et droit de préemption
 - DIA -100 chemin de la Violette
 - DIA - 258 route de Poisy
- 3- Intercommunalité
 - Rapport d'activité de la CCFU
 - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service eau potable
 - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service gestion des déchets
 - Désignation des représentants de la Commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la CCFU
- 4- Finances
 - Travaux en forêt-Demande de subvention auprès du conseil départemental
 - Convention d'accompagnement avec le CAUE-Projet de réaménagement des locaux de la mairie et construction d'une annexe
 - Installation d'un skate-park et d'un velopark
- 5- Questions et informations diverses

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 JUIN 2026

Après lecture et examen par les membres du Conseil Municipal, le compte-rendu de la séance du mercredi 17 Juin 2026 a été approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande à ajouter à l'ordre du jour la fixation du tarif de la brocante, le conseil municipal autorise cet ajout à l'unanimité.

2) PRESENTATION DES RAPPORTS D'ACTIVITE DE LA CCFU

Anne-Lise BAILLARD, Directrice Générale des Services de la CCFU, accompagnée de Noël DEBERNARDO, Directeur des Services Techniques, présentent :

- Le rapport d'activité 2025 de la Communauté de Communes Fier et Ussets (CCFU)

- Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service eau potable
- Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service gestion des déchets

Le conseil municipal prend acte de la présentation de ces 3 rapports pour l'année 2025.

3) AFFAIRES FONCIERES ET DROIT DE PREEMPTION

- DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

VU les délibérations n° 24.04.2019/03 et 24.04.2019/04 du 24 avril 2019 instituant un droit de préemption urbain simple, puis renforcé, sur l'ensemble des zones U, Uv et 2AUx du Plan Local d'Urbanisme (PLU) ;

VU les déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

- **DIA 074 152 26 00008**, présentée par Maître Fanny BERGUET, Notaire à Epagny Metz-Tessy, relative à la vente d'un appartement de 66,17 m² de surface habitable, d'une cave, d'un parking et d'un garage, situés sur les parcelles cadastrées AB 1015/1016/1017/1018/1019/1020 en zone Uv du PLU, d'une superficie totale de 2 422 m², sis « 258, route de Poisy » à Lovagny,
- ° **DIA 074 152 26 00009**, présentée par Maître Xavier BRUNET, Notaire à Annecy, relative à la vente d'un appartement de 80.15 m² de surface habitable, d'un stationnement et d'un garage, situés sur les parcelles cadastrées A 1267/1268/1270 en zone U du PLU, d'une superficie totale de 1 432 m², sis « 100, chemin de la Violette » à Lovagny.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **DECIDE** de renoncer au droit de préemption urbain pour les biens ci-dessus exposés.

4) DESIGNATION DES REPRESENTANTS DES LA COMMUNE A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES DE LA CCFU

Vu le Code général des impôts, notamment son article 1609 nonies C,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-33,

Le Bureau CCFU entendu le 26 mai 2026,

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre Communes et EPCI ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique.

Suite au renouvellement de l'assemblée délibérante de la CCFU, il convient d'une part de procéder à la désignation des membres de la CLECT par délibération de chaque conseil municipal, d'autre part à sa création par délibération du conseil communautaire, étant entendu que le bureau CCFU du 26 mai dernier a acté le nombre de 14 représentants, soit 2 par Commune.

Le conseil municipal procède ainsi à l'élection, en son sein, au scrutin uninominal majoritaire à un tour, de 2 représentants au sein de la CLECT de la CCFU.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **DÉSIGNE** Monsieur Henri CARELLI et Monsieur Jean-Pierre CHAMBARD pour représenter la Commune au sein de la CLECT de la CCFU,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

5) FINANCES

- TARIFS BROCANTE

Sur demande du Comité des Fêtes, organisateur de la brocante de Lovagny, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de fixer les tarifs de la brocante à compter du 1^{er} Août 2026 comme suit :

BROCANTE (particuliers et professionnels)	TARIFS 2025	TARIFS à compter du 01/08/2026
Lovagniens et extérieurs	12 € l'emplacement de 3 mètres linéaires	12 € l'emplacement de 3 mètres linéaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à 13 voix Pour et 2 Abstentions :

- **DECIDE** de maintenir le tarif de la brocante à 12€ l'emplacement de 3 mètres linéaires.

- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL - TRAVAUX EN FORET

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le programme des travaux sylvicoles et de plantation dans la montagne d'Age a été approuvé lors de la séance du 24 Février 2026.

Les travaux de plantation dans la montagne d'Age peuvent être subventionnés par le conseil départemental de Haute-Savoie au titre du plan forêt-bois.

Les travaux de plantation 2026 prévus sur la parcelle C s'élèvent à 2 900 € HT.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, de solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental à hauteur de 60%, soit d'un montant de 1 740 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **SOLLICITE** une aide financière d'un montant de 1 740 € auprès du Conseil Départemental pour les travaux de plantation 2026 au sein de la montagne d'Age (parcelle C de la forêt communale) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette demande de subvention.

- CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT DU CAUE-Réaménagement des locaux de la mairie et construction d'une annexe

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune a réalisé une opération de portage foncier des parcelles et des bâtiments situés impasse du Monument aux morts, à l'arrière de la mairie. Cette acquisition permettra de réaliser une annexe à la mairie et de réaménager les locaux de la mairie.

Il a sollicité l'expertise du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) en vue d'accompagner la commune dans ce projet.

La mission du CAUE est d'aider dans la définition du projet de réaménagement des locaux de la mairie pour améliorer leur accessibilité et le confort d'usage pour le public, les agents et les élus ; aider dans la définition du projet de construction d'un bâtiment annexe pour développer de la surface de plancher en termes de locaux de la mairie.

L'intervention du CAUE est gratuite mais une contribution au fonctionnement du CAUE est demandée, elle s'élève à 3 500€ pour les communes de moins de 2 500 habitants, et les frais engagés pour l'exécution de la mission seront remboursés par la commune sur présentation de justificatifs.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accepter la convention d'accompagnement ci-annexée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à 14 voix Pour, et 1 Abstention :

- **ACCEPTE** la convention d'accompagnement du CAUE pour le réaménagement des locaux de la mairie et la construction d'une annexe ;
- **DIT** que la contribution au fonctionnement du CAUE sera imputée au chapitre 62 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette convention.

- INSTALLATION D'UN SKATE-PARK ET D'UN VELOPARK

Monsieur le maire rappelle que le skate-park situé en dessous du cimetière a été démonté courant 2025 car il n'offrait plus les conditions de sécurité nécessaires aux usagers.

La commune a mené une réflexion sur la création d'un nouvel espace de jeux près de l'agorospace, consulté plusieurs entreprises et réalisé un sondage auprès des enfants et adolescents de la commune.

Après l'analyse des devis correspondant aux différents aménagements envisagés et des résultats du sondage, qui montrait un intérêt des enfants pour le skate-park et des modules pour les vélos, Monsieur le Maire propose d'accepter le devis de la société Playgones pour l'installation d'un skate-park et d'une zone de vélo/VTT.

Il précise que les crédits ont été prévus au budget 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le devis de la société Playgones pour l'installation d'un skate-park et d'un vélopark pour un montant de 33 373.38€ HT- 40 048.06€ TTC ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce projet.

6) QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

A- Monsieur le Maire donne lecture des lettres de remerciements d'associations reçues suite à l'attribution de subventions.

B- Des dégradations ont eu lieu dans les sanitaires publics situés aux abords de l'église, la commune a des suspicions sur les auteurs des faits qui vont être convoqués en mairie.

C- Anne MUNIER distribue le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) sur support numérique afin que les membres du conseil municipal en prennent connaissance. Une réunion spécifique à l'activation du PCS en cas d'incident majeur sur la commune aura lieu à la rentrée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H15.

Prochains conseils : 16/09/2026-14/10/2026-13/11/2026-16/12/2026 à 19H00

Le Maire,
Henri CARELLI

La secrétaire de séance
Claire DUSSOLLIET-BERTHOD

